

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Vie associative et sportive »

Conseil municipal du 25 juin 2018  
Séance du 24 mai 2018

## 37 Séjour été Service des sports - Carroz d'Arâches

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CÂRLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. MARTIN
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. MONTES	Pouvoir à :	M. BELMHAND
M. BOUADDI	Pouvoir à :	Mme JAJAN
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : MM LEMAIRE, ASSAMTI	2

■ Rapport de présentation :

Monsieur Abdoulaye DEME, conseiller municipal délégué, expose :

Le service des sports propose un séjour mixte à vocation sportive cet été.

Du 30 juillet au 6 août 2018 pour 14 jeunes âgés de 10 à 16 ans, encadrés par 2 animateurs (normes d'encadrement) aux Carroz d'Arâches au centre de Creil/Alpes. Le transport s'effectuera avec le minibus de la Ville.

Durant ces séjours, les jeunes découvriront, pour la plupart, un environnement naturel inconnu, et des activités adaptées à l'environnement (randonnée, canyoning, escalade,...). Ils développeront leur apprentissage aux règles de vie en collectivité, aux règles de sécurité, aux principes de solidarité, aux tâches ménagères ainsi qu'au respect de l'environnement. Les jeunes seront hébergés sur place.

# maintenant !

Le coût du séjour est estimé à 9 363,04 € soit par enfant, cela représente 311,65 €.

Selon le calcul pour les différents quotients familiaux, nous demanderons les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarifs (en €)
Q0	109,70 €
Q1	122,17 €
Q2	140,24 €
Q3	157,38 €
Q4	175,15 €
Q5	192,29 €
Q extérieur	311,65 €

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018  
Reçu en préfecture le 02/07/2018  
Affiché le 26/06/2018  
ID : 060-216001743-20180625-DLRG180625037-DE

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Vie associative et sportive » en date du 24 mai 2018,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36      Pour : 36      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le séjour proposé et les tarifs correspondants.

**Article 2** : d'imputer les recettes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville sur le compte 70/70631/DB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **26 JUIN 2018**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

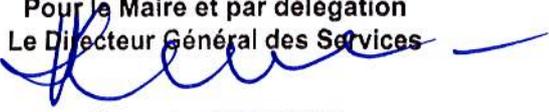
DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 02/07/18  
et publication ou notification le 02/07/18....  
affiché le .....26/06/18.....  
CREIL, le .....02/07/2018.....

Maire de Créil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

  
**Francis LE PAPE**

Envoyé en préfecture le 02/07/2018  
Reçu en préfecture le 02/07/2018  
Affiché le 26/06/2018   
ID : 060-216001743-20180625-DLRG180625037-DE

*[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Handwritten signature]*

*[Faint text below signature]*